

# Le télétravail dans les entreprises bretonnes

[contact@marsouin.org](mailto:contact@marsouin.org)

L'enquête Entreprises 2021 est soutenue par la Région Bretagne. Cela a permis d'interroger 11400 entreprises bretonnes et de collecter les réponses de 1529 d'entre elles. Cette enquête a été passée auprès des entreprises de 10 salariés et plus entre le 15 mars et le 8 avril 2021.

## PRÉSENTATION DE L'ÉCHANTILLON

L'échantillon a été structuré selon la méthode des quotas afin d'assurer la représentativité de l'ensemble des entreprises bretonnes de 10 salariés et plus par secteur d'activité, par CCI de rattachement et par effectif salarial.

La région Bretagne compte un peu plus de 11000 entreprises de 10 salariés et plus. Nous avons retenu 10 secteurs d'activités et afin de réduire le nombre de catégories et d'équilibrer les effectifs de chacune, nous les avons regroupés de la manière suivante :

- **Services** : activités spécialisées, scientifiques, techniques, de services administratifs et de soutien ; activités financières et d'assurances ; autres activités de services ; information et communication
- **Santé-Enseignement** : enseignement, santé humaine et action sociale ;
- **Commerce** : commerce, transports, hébergement et restauration ; activités immobilières ;
- **Industrie et Agriculture** : industrie manufacturières, extractives et autres ; agriculture, sylviculture et pêche ;
- **Construction**

Les entreprises rattachées aux cinq CCI bretonnes :

- CCI Finistère : 26% des entreprises
- CCI Côte d'Armor : 17% des entreprises
- CCI Morbihan : 24% des entreprises
- CCI Ille-et-Vilaine : 33% des entreprises

## TÉLÉTRAVAIL ET CRISE SANITAIRE

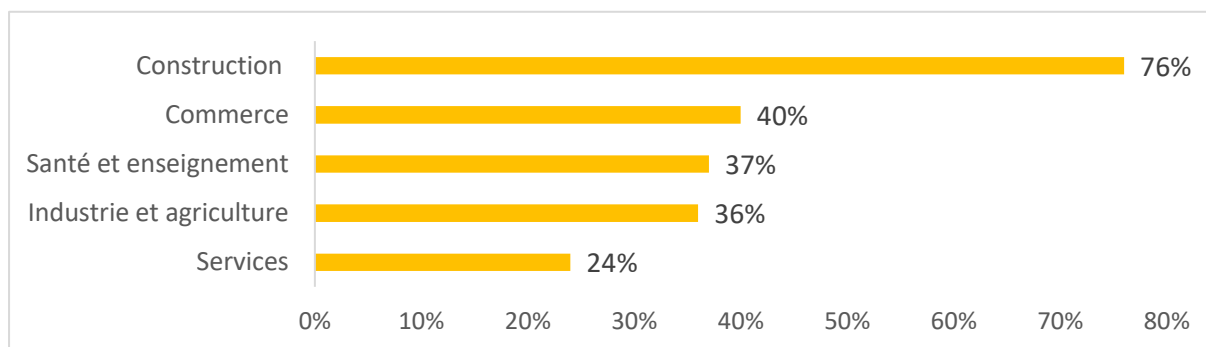
En France, en 2017, seulement 3% des salariés pratiquaient le télétravail plus d'une fois par semaine, d'après l'INSEE. **A la fin du mois de mars 2020, 25% des travailleurs français étaient en télétravail<sup>1</sup>**. La crise sanitaire a forcé les entreprises à recourir au télétravail pour maintenir leur activité. Mais ce nouveau contexte de travail n'a pas pu être mis en place de façon identique au sein des différentes entreprises bretonnes.

### Quelles entreprises ont dû cesser leur activité lors du premier confinement ?

Durant le premier confinement **41% des entreprises bretonnes ont dû cesser leur activité**. Les entreprises ont été **différemment touchées selon leur secteur d'activité**, certains secteurs pouvant beaucoup plus difficilement mettre en place le télétravail. Par exemple, 76% des entreprises du secteur de la construction ont été contraintes de cesser leur activité. A l'inverse, 24% des entreprises du secteur des services ont été forcées d'en faire de même.

L'enquête Marsouin CAPUNI Crise menée auprès des individus français en 2020<sup>2</sup> montrait que les télétravailleurs étaient surreprésentés dans les professions intermédiaires (44% des télétravailleurs), ainsi que les cadres et professions intellectuelles supérieures (27% des télétravailleurs), alors que les employés (21%) et ouvriers (5%) avaient peu accès au télétravail. **Le secteur de la construction comprenant majoritairement des ouvriers, ces chiffres confirment la mise en place presque impossible du télétravail pour les entreprises de ce secteur et donc la cessation d'activité inévitable lors du premier confinement.**

Figure 1 : Cessation d'activité selon le secteur d'activité des entreprises bretonnes pendant le 1<sup>er</sup> confinement



Source : Marsouin - Enquête Entreprises en Bretagne 2021

<sup>1</sup> <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/0960085X.2020.1829512>

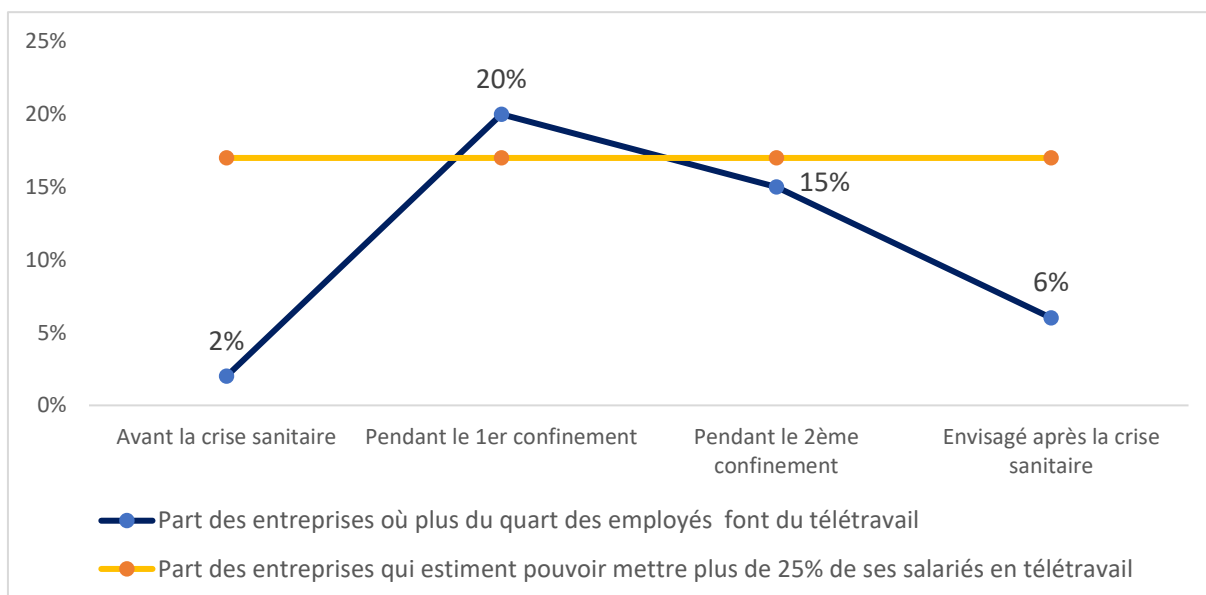
<sup>2</sup> Source : Enquête CAPUNI Crise 2020 de Marsouin <https://www.marsouin.org/article1240.html>

L'enquête montre également que les plus grandes entreprises ont été moins touchées par la cessation d'activité que les plus petites : **un tiers des entreprises de plus de 50 salariés (32%) contre 44% pour les entreprises de 10 à 50 salariés.**

### Évolution du télétravail avec la crise sanitaire

**Au total 65% des entreprises bretonnes ont dû mettre en place du télétravail lors du premier ou du second confinement de 2020.** Sans grande surprise, il y a une augmentation importante de la part des entreprises pratiquant le télétravail (quelle que soit la part des salariés qui font du télétravail) entre « l'avant crise sanitaire » et le premier confinement (+46 points de pourcentage).

Figure 2 : Évolution de la part des entreprises ayant recours au télétravail pour plus du quart des salariés (peu importe le nombre de jours télétravaillé si c'est régulier)



Source : Marsouin - Enquête Entreprises en Bretagne 2021

Comme l'illustre la Figure 2, 20% des entreprises bretonnes ont donc mis au moins 25% de leurs salariés en télétravail en mars 2020. Puis cela est redescendu au confinement de l'automne 2020 (15%). Par ailleurs, quand il est question d'envisager « l'après crise sanitaire », les entreprises sont 6% à penser qu'au moins un quart de leurs salariés continueront le télétravail.

La ligne jaune représente ici la part des entreprises bretonnes (17%) qui considèrent qu'au moins un quart des postes de l'entreprise sont télétravaillables. **Ce seuil a été dépassé lors du**

**premier confinement.** Les entreprises ont donc mis plus de leurs salariés en télétravail que ce qu'elles estimaient pouvoir.

### Le télétravail, une contrainte ou une opportunité

Le télétravail en temps de confinement n'était pas une situation de télétravail ordinaire, et beaucoup de salariés ont subi cette nouvelle organisation de travail soudaine. 44% des télétravailleurs confinés déclaraient ne pas vouloir continuer à faire du télétravail<sup>3</sup>. En prenant en compte uniquement les entreprises bretonnes qui ont fait du télétravail, la part de celles qui ne nous souhaitent pas poursuivre l'expérience est de 41%.

Ce **souhait est particulièrement fort dans le secteur de la construction (59%)**.

Les études tendent à montrer que le télétravail est de manière générale plus plébiscité parmi les travailleurs qualifiés<sup>4</sup> cela semble se vérifier ici par le fait que les secteurs employant moins de travailleurs qualifiés ne souhaitent pas pratiquer le télétravail.

À l'inverse, parmi les entreprises ayant mis en place du télétravail durant l'un des deux confinements, 27% n'en avaient jamais fait mais souhaitent continuer à en faire dans le futur.

## Adoption et organisation du télétravail dans les entreprises

### Les limites à la mise en place du télétravail

Traditionnellement, les inconvénients pour la mise en place du télétravail cités par les employeurs sont : la perte d'une forme de contrôle managériale, l'investissement pour les systèmes d'information, la diminution de l'implication, de la loyauté et la sociabilisation problématique des nouveaux engagés, la gestion des équipes à distance<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> Source : Marsouin, enquête CAPUNI Crise 2020 <https://www.marsouin.org/article1240.html>

<sup>4</sup> Source : Le télétravail : solution d'avenir ou mode passagère ? Jacques-François Thisse

<sup>5</sup> Source : Taskin (2021) Télétravail, organisation et management enjeux et perspectives post-covid  
<https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal:249895>

Le Tableau 1 présente les différentes réponses apportées par les entreprises bretonnes ayant fait l'expérience du télétravail durant les confinements.

**Tableau 1 : Quelles sont les limites présentes aujourd'hui dans le déploiement du télétravail pour votre entreprise ?**

Limite	Effectif
Les activités de l'entreprise ne sont pas télétravaillables	75%
Problème de démotivation, bien être des salariés, risques psycho-sociaux	25%
Problème lié à la production, efficacité de l'entreprise	20%
Problème lié au management contrôle / réaménagement organisationnel	17%
Problème de matériel, d'équipements en ordinateurs ou/et téléphone	15%

Pour **plus des deux tiers des entreprises, son développement est limité par la nature des activités de l'entreprise, qui ne peuvent pas s'effectuer à distance.**

Les problèmes liés au matériel et à l'équipement (15%) ne sont pas beaucoup mis en avant. D'après l'enquête, **les effets psychosociologiques (démotivation, désocialisation, déshumanisation, etc.)<sup>6</sup> liés à la distance et les problèmes organisationnels seraient les principaux freins à la mise en place du télétravail plutôt que des problèmes matériels.**

Les entreprises ayant réalisé du télétravail semblent s'être vite adaptées aux outils de travail à distance si elles ne les utilisaient pas déjà avant. Elles sont ainsi 84% à utiliser des espaces de travail partagés, et 78% des outils de visioconférence.

### Télétravail et bien être des salariés

Comme indiqué dans le Tableau 1, la première limite citée par les entreprises par rapport au télétravail est la motivation des salariés à distance et les risques psycho-sociaux que cela pourrait impliquer. **Plus d'une entreprise sur trois ayant fait du télétravail durant l'un des confinements a mis en place une charte sur le droit à la déconnexion de ses salariés.**

Les plus grosses structures étant plus souvent soumises à des obligations sociales, il n'est pas étonnant de voir que plus de la moitié des entreprises de plus de 50 salariés (52%), et notamment dans les entreprises de groupes internationaux (70%), ont mis en place cette charte.

<sup>6</sup> Taskin 2010 *La déspatialisation* <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2010-3-page-61.htm>

## Perception du télétravail

Plus du tiers des entreprises qui ont dû mettre en place du télétravail au premier ou au deuxième confinement estiment que la perception du télétravail a changé « en bien » que ce soit pour les managers (36%) ou pour les salariés (38%).

Les entreprises qui estiment que la perception a changé de manière positive (pour les salariés comme pour les managers) sont les plus grandes entreprises et notamment les entreprises de groupes internationaux.

Encore une fois dans les secteurs pour lesquels le télétravail n'est pas compatible avec la nature de l'activité, tel que le secteur de la construction, l'évolution de la perception « en bien » s'est moins faite ressentir.

**Méthodologie de passation de l'enquête auprès des entreprises bretonnes de plus de 10 salariés**

Cette enquête a été passée auprès des entreprises de 10 salariés et plus entre le **15 mars et le 8 avril 2021**. Trois canaux ont été mobilisés pour la passation. Dans un premier temps **11 441 courriers** contenant le questionnaire en version papier ont été envoyés aux entreprises avec en parallèle la mise à disposition d'un lien permettant de remplir le questionnaire en ligne. Dans le but d'une harmonisation des réponses et du respect des quotas ; des relances téléphoniques ont été conduites. Pour respecter la représentativité des entreprises bretonnes, la méthode d'échantillonnage par quotas a été mise en place avec comme quotas principaux, le secteur d'activité de l'entreprise, son effectif salarial ainsi que sa CCI d'appartenance. Les résultats présentés dans ces tris à plat concernent **1529 entreprises bretonnes** dont les réponses ont été collectées pour **621** d'entre elles par courrier, pour **104** d'entre elles en ligne et enfin **804** entreprises ont été interrogées par téléphone.

L'analyse statistique a été effectuée grâce à une analyse descriptive ainsi que des tests d'indépendance. Un approfondissement a été fait avec une analyse des résidus de Pearson afin de préciser nos résultats. La variable du secteur d'activité va être souvent utilisée afin d'effectuer un profil numérique. Il est important de préciser que les quotas ont été respectés, mais les effectifs de certains secteurs restent toutefois faibles. C'est pourquoi nous les avons utilisés avec précaution.

Le Groupement d'Intérêt Scientifique Marsouin a été créé en 2002 à l'initiative du Conseil Régional de Bretagne. Il rassemble les équipes de recherche en sciences humaines et sociales des quatre universités bretonnes et de trois grandes écoles, soit 18 laboratoires, qui travaillent sur les usages et transformations numériques.